

CONSEIL MUNICIPAL / PROCES VERBAL

SESSION ORDINAIRE DU 15 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 15 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric DEJENTE, Maire.

Nombre de conseillers	19
En exercice	19
Présents	16
Votants	18

Convocation du 6 mai 2025

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent(s) excusé(s)</i>	<i>Absent(s) non excusé(s)</i>	<i>Pouvoirs à</i>
DEJENTE Frédéric	x			
LESIMPLE Jean-Yves	x			
BORDEAU Lydie	x			
FERREIRA Roger Pierre	x			
GOUACHE Adeline	x			
DENIS Annick	x			
BRETON Suzanne		x		
BORDEAUX Michel	x			
BOISSET Florence	x			
HOUDIN Jean-Robert	x			
AUVRAY Marylise	x			
LEMAIRE Annie-Claude	x			
PEYRAT Olivier	x			
LEROUX Jean-Marc	x			
FERREIRA Mélanie		x		M. Roger FERREIRA
CAVAL Franck	x			Arrivé à 20 h 25
THIEBAULT Sylvain	x			
TREMBLIN-TRUBERT Céline		x		M. Jean-Marc LEROUX
BOISSET Boris	x			
TOTAUX	16	3		

Monsieur Frédéric DEJENTE, Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures.

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance : M. Jean-Yves LESIMPLE



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2025
2. Assainissement
 - ✓ Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif
3. Urbanisme : PLUi
 - ✓ Informations sur l'enquête publique du PLUi et la création des 7 Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques (PDA)
4. Travaux
 - ✓ Point sur les travaux
5. Coopération intercommunale
6. Commissions / comités consultatifs / groupes de travail
7. Informations diverses / Questions diverses
 - Etoiles cyclo : Accueil de l'école d'Epuisay le 21 mai 2025



Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que cette réunion du conseil municipal est enregistrée.

**Approbation du procès-verbal
du Conseil Municipal du 10 avril 2025**

Monsieur le Maire :

☞ demande aux membres présents s'ils ont tous reçu le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2025 et si celui-ci leur agréé,

☞ reprend l'ensemble des dossiers de ladite séance.

Mme Marylise AUVRAY signale qu'il y a une erreur concernant la délibération n° 26, le nom de naissance est BRULET épouse HAHUSSEAU Evelyne (pour information la délibération transmise à la Préfecture était notée correctement).

Le conseil municipal approuve celui-ci par 17 voix pour.

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit délibérer sur une nouvelle redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025.

Il donne quelques précisions sur le mode de calcul :

Calcul : Tarif de base fixé par l'agence de l'Eau 0.28 € HT/m³ x 0.3 (coefficient de modulation pour cette année mis en performance maximale) mais pourra changer l'année prochaine et aller jusqu'à 1 si l'objectif performance minimale n'est pas atteint) soit : 0.084 €/m³.

Il faudrait mettre à 0.168 €/m³ à la place de 0.084 €/m³ si on veut compenser les 6 mois de perdus.

M. Frédéric DEJENTE indique que cela provisionnera en quelque sorte, la hausse qu'il pourrait y avoir l'année prochaine en fonction de l'état de notre réseau d'assainissement.

M. Jean-Robert HOUDIN explique qu'il a déjà étudié ce dossier pour l'eau potable, et qu'il faut bien prendre en compte que le coefficient modérateur est le même pour toutes les communes cette année. Toutefois, il risque de changer en fonction de l'état des réseaux suite à l'étude diagnostic de nos réseaux.

M. Jean-Marc LEROUX indique que cette redevance supplémentaire s'élèvera pour cette année avec un coefficient de 0.3 à 6.72 € HT par foyer pour une consommation moyenne d'environ 80 m³.

Si le coefficient passait à 1, cela ferait 22.23 € par foyer uniquement sur l'eau usée.

M. Frédéric DEJENTE tient à préciser que cette règle de calcul dépend uniquement de l'Agence de l'eau. La commune ne fait que répercuter ces redevances.

M. Olivier PEYRAT demande qui définit les critères des réseaux et qui fait l'audit ?

M. Jean-Robert HOUDIN dit que c'est l'entreprise qui sera en charge de l'étude du diagnostic qui identifiera l'état des réseaux bons ou mauvais.

En ce qui concerne l'eau potable, le diagnostic ayant déjà été réalisé, le taux de rentabilité est bon puisqu'il est de 91 %.

**DELIBERATION
D 25 05 34**

**REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES SYSTEMES
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2025**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;
Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-6, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2 dans leur version applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif ;
Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié, dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025 ;
Vu la délibération n° 2024-97 du 15/10/ 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5 ;

Considérant que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par :

- une redevance « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau.
- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux collectivités compétentes pour traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables (ou à leurs établissements publics de coopération compétents) ;
- Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des système d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année ;
- L'Agence de l'Eau facture la redevance à la collectivité au début de l'année civile qui suit ;
- La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujéti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement ;



Considérant que l'Agence de l'eau Loire Bretagne a fixé à 0.28 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025,

Considérant que pour l'année 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement 0,3 pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année),

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

- De fixer à 0.168 €/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes « assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable **à compter du 1^{er} juin 2025.**

- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de ces nouvelles redevances, et à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

- Informations sur l'enquête publique du PLUi et la création de 7 PDA (Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques).

M. Frédéric DEJENTE donne quelques précisions complémentaires :

- l'avis d'enquête publique concerne le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et la création de 7 périmètres Délimités des Abords de Monuments Historiques sur les 20 communes.

Concernant la création des PDA (la zone automatique des 500 mètres autour d'un monument classé de l'ABF) celle-ci sera plus précise et découpée autour du monument en fonction des véritables enjeux paysagers et urbains).

- Du château d'Avaray
- De l'église Notre-Dame et de la maison dite "du Bourreau" à Marchenoir
- Du château de Chantecaille à Mer
- De l'église Saint-Hilaire et de la halle de Mer
- De l'église de Saint-Aignan d'Herbilly à Mer et Coubonzon
- De l'église Saint-Christophe, de l'église Saint-Lubin, des restes des fortifications et du château des Forges à Suèvres,
- Du château de Diziers à Suèvres.

L'enquête publique a commencé le 13 mai à 13 h 30 et se termine le 13 juin à 12 h 30.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Suèvres le samedi 7 juin de 9 h à 12 h.

La publicité a été réalisée par la CCBVL en charge de ce dossier.

Monsieur le Maire précise qu'une communication supplémentaire a été faite sur la commune dans les boîtes aux lettres et intramuros.

Les habitants ont un mois pour faire leurs remarques.

Le PLUi devrait être voté avant la fin de l'année.

TRAVAUX

➤ Points sur les travaux

M. Jean-Yves LESIMPLE prend la parole et donne les grands points :

- Contrat de maintenance SOA : électromécanique, entretien des réseaux (3 km par an), des 7 pompes de relevage et gestion administrative réglementaire, signature d'un nouveau contrat pour trois ans d'environ 20 000 €/an (Les pompes de relevage de l'école maternelle et du restaurant scolaire sont gérées par la CCBVL).
- Devis INEO : rénovation du parc d'éclairage public sur toute la commune : 83 654.59 € TTC
Précision : pose d'horloges astronomiques programmables via un smartphone.
- Rapports SOCOTEC sur la vérification des différentes installations : les rapports de vérification seront transmis aux associations concernées et aux services techniques.
- Phasage des travaux rue Pierre Pouteau :

La communication a été faite dans les boîtes aux lettres.

M. Jean-Robert HOUDIN explique l'organisation des travaux :

- du lundi 26 mai jusqu'à fin juin : remplacement des canalisations d'eau potable

Ils vont débiter au niveau du carroi pour finir en haut de la rue Pierre Pouteau. Ouverture de la chaussée d'environ une dizaine de mètres au fur et à mesure (côté gauche en montant). La rue ne sera pas fermée en totalité.

Il y a également le problème de ramassage des ordures ménagères : deux points rassemblement des bacs seront aménagés, l'un en haut de la rue, sur la place, l'autre en bas au carrefour avec la rue des Juifs (prévoir arrêtés et barrières).

Il se pose également d'autres problèmes :

- Celui d'un ancien hydrant qui se trouve dans la rue Pierre Pouteau : choix de le remplacer, mais le coût d'environ 2 040 € (prix coûtant de Véolia) revient à la commune,
- Celui de la terrasse du café, les réseaux passant en dessous en plein mois de juin.

En octobre, deuxième phase des travaux : enfouissement des réseaux électriques, éclairage public et téléphonique. Le SIDELC a informé M. Jean-Yves LESIMPLE d'un surcoût potentiel concernant le positionnement d'un poteau au niveau du pont.



COOPERATION INTERCOMMUNALE

- M. Jean-Marc LEROUX donne les points principaux étudiés lors de la commission générale sur le Tourisme :

- la fréquentation est en augmentation, le Loir-et-Cher est le département où il y a le plus de visites,
- la présentation du BIM. L'office de tourisme Blois-Chambord-Val de Loire vient de se doter d'un véhicule qui lui permettra d'aller à la rencontre des touristes.
- la présentation d'un appel à projet sur les randonnées pédestres par la CCBVL pour 2025/2028 : la commune de Suèvres s'est positionnée.

COMMISSIONS / COMITES CONSULTATIFS / GROUPES DE TRAVAIL

Commissions / Comités Groupes de travail	Date et heure
Commission finances	08/07 à 18 h 30
Commission finances	30/09 à 18 h 30
CCAS	22/05 à 18 h 30
CCAS : Goûter estival	12/06 à 15 h

INFORMATIONS DIVERSES / QUESTIONS DIVERSES

- **Etoiles cyclo : 21 mai au soir – école d'Epuisay**

Seule l'école d'Epuisay a fait la demande pour dîner et petit déjeuner à l'école.

Il y a 18 enfants et 10 adultes.

Qui peut être présent pour : (1 ou 2 personnes)

- ☞ Arrivée/Accueil vers 17 h à la MDA : MM. DEJENTE et FERREIRA
- ☞ Dîner à la cantine à 18 h 30 – MM. CAVAL et LESIMPLE
- ☞ Petit déjeuner : Mme AUVRAY et M. LESIMPLE

- **Réunion PCC : Mise en place d'ateliers**
Coordinatrice : Mme Annie-Claude LEMAIRE
1^{er} retour du CAUE sur l'aménagement des deux places centrales et de la rue Pierre Pouteau.
Nous sommes en attente d'un schéma plus précis de Mme FENATEU.

➤ **Visite de l'Assemblée Nationale** : 10 juillet 2025 : limitée à 25 personnes

M. Jean-Yves LESIMPLE en charge de l'organisation dit que 19 personnes sont inscrites entre les conseillers municipaux et le personnel communal. L'accompagnement par des conjoints se fera en fonction des places disponibles dans la limite des 25 places retenues.

Tour de table :

- M. Jean-Robert HOUDIN signale que :
- les trottoirs et caniveaux à Fleury sont à nettoyer,
 - les bornes à l'entrée des venelles doivent être refaites ou nettoyées,
 - les panneaux de signalisation pourraient être également nettoyés.
- Mme Adeline GOUACHE demande quand les poteaux EDF seront retirés au Terreux. En attente des branchements orange.
- Mme Lydie BORDEAU demande que l'abri de bus sur la place soit nettoyé et interroge M. le Maire sur les retours des emplacements de stationnement en zone bleue.
M. le Maire répond qu'il commence par mettre un 1^{er} avertissement : mot explicatif mis sur le parebrise, un 2^{ème} avertissement : avis officiel avant verbalisation et le 3^{ème} : verbalisation

Monsieur le Maire précise que le but n'est pas de verbaliser mais que les gens soient responsables et civiques.

Il y a eu une demande d'enlèvement d'une voiture garée sur la place depuis l'opération de la gendarmerie.

- M. Franck CAVAL fait remarqué qu'il serait bien de nettoyer les caniveaux et trottoirs de la rue des Grivettes. Les puits à cailloux sont à vider. Il s'étonne de ne pas voir passer la balayeuse dans cette rue. A la demande d'un administré, il demande quand seront retirés les gravas derrière le cimetière. Il se questionne de la présence de nombreux tas de terre (pierres, tuyas etc...) aux ateliers communaux. L'information sera transmise aux employés communaux ainsi qu'à la société Zen Evolution.

Suite à la demande d'enlèvement des jeux pour les enfants sur la plaine des sports, il demande qu'en est-il du projet d'aménagement suite à l'héritage d'un administré à la commune. Un travail est fait avec les lézardos. M. Franck CAVAL tient à rappeler ce qui avait été dit suite à ce don, pour les jeunes.

Une réflexion se fera sur l'emplacement des futurs jeux et leur financement.

- M. Michel BORDEAUX informe l'assemblée de la venue de deux anciens Présidents de Madagascar le 21 et 22 juin prochain. Ils souhaiteraient visiter la commune et rencontrer les élus le dimanche.

Fin de la séance : 21 h 15

Fait le 12 juin 2025

Le secrétaire de séance : Jean-Yves LESIMPLE

Le Maire : Frédéric DEJENTE

